

intitulé: Emploi de la force à Suez. La seule interprétation qu'on pouvait donner aux paroles prononcées à la Chambre et qui ont eu de graves répercussions a été retenue. J'ai ici le *Guardian* de l'Île du Prince-Édouard et le *Journal* d'Edmonton. Les journaux britanniques ont félicité le premier ministre.

Quel est le sens de cette déclaration? Une seule interprétation était possible et c'est celle que lui ont donnée tous les journaux du monde.

Au cours des réponses qu'il a données sur cette question à la Chambre des communes, le gouvernement a sombré dans un chaos d'inconséquences. Le gouvernement avait une politique un jour, et une autre, le lendemain, et les réponses qu'il donnait au Parlement n'avaient aucun rapport avec les réalités de la situation. Le 6 mars, quand on lui a posé la question suivante, que l'on peut trouver à la page 2010 du *hansard*:

Puis-je demander au premier ministre si l'Égypte pourra, en tout temps exiger le retrait de la force d'urgence des Nations Unies cantonnée dans l'enclave de Gaza et sur les rives du golfe d'Akaba?

Le premier ministre a répondu:

C'est une question à laquelle je ne puis répondre.

M. Nasser a le dernier mot tout comme le Canada a le dernier mot à dire lorsqu'il s'agit de l'installation de forces armées d'autres pays sur notre territoire.

Je n'ai rien à dire contre cette déclaration, mais la bande de Gaza n'est pas un territoire qui appartient à Nasser, et ne l'a jamais été. C'est un territoire qui a été occupé pendant la guerre; c'est un territoire dont les frontières ont été tracées à des fins d'armistice, et il n'a jamais été reconnu que la bande de Gaza était en fait du territoire égyptien.

Je reviens à la réponse du premier ministre:

Nous insistons beaucoup sur ce droit et je ne m'étonne pas que l'Égypte se montre tout aussi insistante.

Qu'arrivera-t-il là-bas? Tout ce que nous pouvons faire c'est de souhaiter que se réalisent les espoirs optimistes exprimés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon qui l'Égypte fera soudainement amende honorable et adoptera une attitude raisonnable. C'est ce qu'il espère. L'attitude passée de l'Égypte, surtout depuis que Nasser a pris le pouvoir et en particulier depuis le début de la crise, nous autorise-t-elle à supposer que dorénavant ce personnage rapace, que la politique d'apaisement favorise en l'encourageant à défier de nouveau le monde libre, se transformera en un agneau docile?

Je désire me reporter également à des réponses ultérieures afin d'indiquer le changement d'attitude du gouvernement de jour en

[M. Diefenbaker.]

jour. Le 8 mars, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a posé la question suivante, qui figure à la page 2092 du *hansard*:

Quelle est la position du gouvernement canadien? De l'avis du gouvernement canadien, que devrait-on faire?

Le député a posé la première question en ces termes:

Le premier ministre fera-t-il connaître à la Chambre l'attitude du gouvernement canadien au sujet de la dernière mesure de chantage de Nasser voulant que seuls les navires qui payeront un péage à l'Égypte puissent utiliser le canal de Suez?

Le premier ministre a répondu:

Je ne crois pas que ce que pense le gouvernement canadien ait beaucoup d'importance tant qu'un navire canadien n'aura pas à passer par le canal. Le gouvernement canadien trouve raisonnable la proposition faite par les principaux usagers du canal. Le gouvernement égyptien qui en a été saisi n'y a pas encore répondu.

Le premier ministre a fourni d'autres réponses, mais aucune des réponses aux questions posées n'a été donnée aujourd'hui quant à la situation actuelle. Quel droit a Nasser de déterminer la question de savoir si les navires auront la permission de passer librement à travers le canal? Quelle attitude a prise Nasser au sujet de ce que depuis 1949 l'Égypte refuse l'utilisation de Suez et d'Akaba aux navires israéliens? On n'a pas répondu à ces choses. Ce sont les questions qu'on a posées l'autre jour; ce sont les questions que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a éludées avec agilité; il s'est arrangé pour éviter d'y répondre. Voilà quelques-unes des choses que nous voulons savoir.

Quelles assurances a-t-on données ces derniers temps qui puissent motiver l'espoir que nourrit l'honorable député de voir modifier l'attitude de Nasser? Il n'en a pas été question; aucune preuve n'a été avancée qui puisse nous faire croire à ce changement d'attitude, à cette contrition, à cette décision qui prendrait Nasser de devenir un membre sérieux de l'ONU et de vivre dans le respect de la loi internationale. A-t-il pris des obligations en ce sens? A-t-il fait des promesses? Et pourtant, jour après jour nous entendons répéter à la Chambre qu'un jour tout finira par aller mieux. C'est pourquoi je prie le ministre de répondre nettement à la question. L'ONU a-t-elle donné à comprendre à Nasser que, dans les intérêts de la paix, dans ceux de la défense de l'état de choses actuelles, né de l'intention d'un cessez-le-feu, l'administration des Nations Unies poursuivra son occupation et continuera d'assurer le gouvernement civil, jusqu'à ce que l'évolution des événements permette au monde libre de voir conjuré le danger dont Nasser brandit la menace? Le Canada lui-même a-t-il pris à cet égard une attitude analogue à celle que prenait hier le ministre des Affaires